**Acte d’accusation contre Mateusz P. – Président du parti « changement »**

**Actualités du parquet national**

Le département mazovien extra-territorial du Département aux affaires de la criminalité organisée et de la corruption du parquet national à Varsovie a envoyé le 20 avril 2018 au tribunal d’arrondissement de Varsovie un acte d’accusation contre Mateusz P. L’accusé est un politologue, un journaliste, un chercheur et le secrétaire général de l’association « Centre européen d’analyse géopolitique », ancien député à la Diète de la 5e session, un homme politique et le président du parti « Changement ».

Coopération avec le service d’espionnage chinois et russe

Au cours de l’enquête, on a présenté à Mateusz P. deux accusations.

La première se rapporte au fait d’avoir entre 2009 et mai 2016 participé aux activités du service d’espionnage civil du Service de sécurité fédéral (FSB) et du Service d’espionnage étranger (SVR) dirigé contre la République de Pologne. Il s’agit d’un crime selon l’article 130 par. 1 du code pénal en liaison avec l’article 18 par. 1 du code pénal en liaison avec l’article art. 256 par. 1 du code pénal en liaison avec l’article 65 par. 1 du code pénal en liaison avec l’article 49c point 3 de la loi du 27 juin 1997 sur les partis politiques du code pénal en liaison avec l’article art. 11 par. 2 du code pénal.

La seconde activité reprochée à Mateusz P. concerne la participation pendant une période indéfinie allant jusqu’au 23 octobre 2015 aux activités du service d’espionnage de la République populaire de Chine dirigées contre la République de Pologne. Il s’agit d’un crime découlant de l’article 130 par. 1 du code pénal.

L’accusé en a tiré des bénéfices matériels importants

Au cours de l’enquête on a pu trouver que Mateusz P., en menant une activité à une large échelle et en utilisant sa position sociale, professionnelle et politique ainsi que ses contacts parmi les politiciens et les journalistes nationaux et étrangers, a influencé des groupes sociaux en Pologne et à l’étranger. Il a promu en Pologne et à l’étranger les objectifs politiques de la Fédération de Russie. En cherchant à former l’opinion publique par la provocation d’une attitude anti-ukrainienne chez les Polonais et anti-polonaise chez les Ukrainiens, il a, entre autre, cherché à augmenter les divisions entre les Polonais et les Ukrainiens, entre la Pologne et l’Ukraine.

Ces activités ont été menées par l’accusé en liaison avec les services d’espionnage russes, en obtenant à ce but d’importants avantages matériels.

L’enquête sur cette affaire a été commencée en juillet 2015. On a utilisé contre l’accusé comme méthode préventive l’arrestation provisoire.

Département de la presse

Parquet national